

Recension parue dans : *Revue internationale de Philosophie* : L'ontologie (2006/2), p. 254-259.

D. SERON, *Objet et signification. Matériaux phénoménologiques pour la théorie du jugement*, Paris, Vrin, coll. "Problèmes et controverses", 2003, 352 p., 34 €.

Bien loin d'instaurer une stérile opposition entre ontologie et théorie de la connaissance, l'ambition d'élever la philosophie au rang de discipline critique ou de « science rigoureuse » trouve sans nul doute son accomplissement le plus propre dans l'entreprise suivante : renvoyer d'un seul geste les problèmes ontologiques et les problèmes gnoséologiques à un sol commun. Historiquement, l'étude du jugement a joué à cet égard un rôle absolument capital. De Mill à Husserl, en passant par Kant ou Brentano, la philosophie moderne semble en effet s'appuyer, de façon explicite ou non, sur une double équation qui témoigne de l'importance accordée à la problématique du jugement. D'une part : *être, c'est être l'objet d'un jugement*. Et d'autre part : *connaître, c'est juger*.

Guidée par ces deux idées, l'étude de Denis Seron montre que la théorie du jugement ne se limite nullement à une discipline spéciale, mais est plutôt appelée à constituer ce qu'on pourrait nommer, après Kant, un « tribunal de la raison », dont le pouvoir de légiférer – la fonction *critique* au sens le plus strict du terme – s'exerce aussi bien dans le domaine de la théorie de l'objet (ontologie formelle) que dans celui de la théorie de la connaissance. S'il est vrai, en effet, que l'être est toujours le corrélat d'un acte judiciaire, alors le jugement est « l'unique matériau en vue d'accéder à un concept *critique* de l'être » (p. 46), l'unique fondement possible d'une ontologie « non dogmatique ». De même, si la connaissance s'édifie par essence sur un ou plusieurs actes judiciaires, alors l'étude du jugement doit permettre « l'élaboration d'un concept *critique* de vérité » (p. 42), et corrélativement, la théorie de la connaissance se présente, elle aussi, comme une ramification ou une « branche » de la théorie du jugement (p. 184). Inversement, il est clair que toute théorie du jugement digne de ce nom se heurte inmanquablement à deux faits fondamentaux, qui appartiennent tous deux à l'essence du jugement : d'un côté, le fait que tout jugement porte sur quelque chose ou possède un corrélat objectif au sens le plus large ; d'un autre, le fait que tout jugement peut être vrai ou faux.

Ainsi comprise, la théorie du jugement apparaît comme le lieu emblématique où s'entrecroisent une large série de problèmes qui se rapportent tous, d'une manière ou d'une autre, au rapport entre *objet* et *signification* – et dont le fameux problème dit « des représentations sans objets » (centaure, carré-rond, etc.) ne constitue qu'un cas particulier. Ce

sont ces problèmes fondamentaux que D. Seron noue et dénoue ici au gré des controverses opposant Husserl à ses contemporains.

Cette recherche, il faut le remarquer d'emblée, est sous-tendue par une interprétation particulièrement féconde du programme phénoménologique. Si la phénoménologie, telle qu'elle a vu le jour dans les *Recherches logiques*, permet de poser et de clarifier à nouveaux frais les problèmes liés au jugement, c'est précisément parce qu'elle se présente elle-même, avant tout, comme une théorie du jugement. On ne saurait être plus clair : « ce n'est pas seulement comme une espèce d'acte intentionnel que le jugement intéresse la phénoménologie, mais la phénoménologie ne se tourne vers les actes intentionnels, à l'inverse, que dans la mesure où la théorie du jugement est son noyau, son fil conducteur et, en définitive, son *télos* » (p. 41). En somme, la thèse défendue ici est que la réduction phénoménologique, qui délivre un domaine thématique nouveau et, tout à la fois, la base pour construire une véritable « philosophie première », a d'abord le sens d'une *réduction au jugement*. Elle « met entre parenthèses » l'existence des objets – qu'il s'agisse des objets réels de la psychologie empirique ou des objets idéaux de la logique – pour se tourner vers les « actes purs », et au premier chef vers les actes objectivants porteurs de vérité ou de fausseté, à savoir les actes judicatifs. Cette interprétation, à la fois rigoureuse et convaincante, a pour mérite de réinvestir d'une dynamique nouvelle le projet initial des *Recherches logiques* : opérer une « fondation de la logique », montrer que la logique est possible à titre de connaissance, c'est-à-dire que les objectivités dont elle s'occupe, les significations idéales, peuvent être saisies adéquatement dans des actes déterminés. L'intérêt majeur de cette étude est précisément qu'elle vise à redéfinir systématiquement, à la suite de Husserl, les corrélats phénoménologiques des concepts logiques (proposition, nom, vérité, fausseté, etc.) à l'aide de notions telles qu'acte apophantique, acte nominal, remplissement ou encore intention signitive. Tous ces concepts apparaissent comme autant de « matériaux phénoménologiques » en vue d'édifier une théorie du jugement affranchie des obscurités traditionnelles.

Dans cette perspective, il s'agit prioritairement de lever deux équivoques fondamentales qui affectent d'entrée de jeu le concept traditionnel de jugement : d'une part, l'équivoque entre proposition et acte judicatif, et d'autre part, l'équivoque non moins importante entre acte propositionnel et acte positionnel (« doxique »). Sommairement résumés, les principaux résultats acquis dans cette voie résident dans les trois thèses suivantes : (a) le jugement doit être compris, de façon purement qualitative, comme un acte positionnel ; (b) cet acte n'est pas restreint aux actes propositionnels, mais s'étend à tous les actes objectivants ; (c) l'unité synthétique exprimée dans le jugement est une « objectivité fondée ».

Il apparaît tout d'abord que la condition *sine qua non* pour édifier une théorie du jugement dépourvue de toute ambiguïté est de forger un *concept purement qualitatif de jugement* (ch. I). La première équivoque mentionnée tient en effet à ceci que le terme de jugement désigne tantôt la proposition logique jugée, tantôt l'acte psychique de juger. Or l'analyse phénoménologique montre qu'il faut ici différencier, à la suite de Bolzano, plusieurs niveaux hétérogènes : 1. le *contenu* de signification ou la proposition « en soi », par exemple la proposition « cette table est jaune », comprise comme unité idéale de signification ; 2. le fait ou l'*acte de juger* que « cette table est jaune » ; et 3. l'*objet* du jugement, cette table jaune « elle-même ». En s'appuyant sur une lecture approfondie des *Recherches logiques*, D. Seron s'attache à relever toutes les nuances qu'une « description pure » du vécu apporte à ces distinctions. À cet égard, un correctif husserlien de toute première importance sera d'adjoindre, aux distinctions bolzaniennes, le concept millien et brentanien d'acte positionnel. Il s'agit par là de remédier à l'insuffisance de la définition traditionnelle, encore en vigueur chez Kant, qui fait de l'acte judiciaire une liaison de représentations. D'une manière générale, juger que « la table est jaune », cela ne revient pas simplement à se représenter ensemble la « table » et le « jaune », mais à affirmer que la table est effectivement jaune, c'est-à-dire à *poser* la table en tant que jaune. Au moment de la liaison, à l'« en tant que » propre à tout acte propositionnel, s'ajoute donc un moment thétique (le *belief* ou le tenir-pour-vrai), et c'est ce moment – la *qualité* « jugement » (que Husserl oppose, à l'inverse de Brentano, à la qualité « représentation ») – qui distingue le jugement de la proposition. Juger signifie poser.

Ensuite, il reste encore à se demander si toute position s'effectue *eo ipso* dans une proposition, dans un acte de liaison catégorique « *S est p* » (ch. II). Or, à suivre le concept husserlien de remplissement, il faut semble-t-il répondre à cette question par la négative : le concept qualitatif de jugement comme position ne se limite pas aux actes propositionnels, mais doit plutôt être *étendu à tous les actes nominaux* et, plus largement, à *tous les actes objectivants*. Ainsi, le simple fait de nommer la chose que je vois une « table » équivaut déjà à opérer une synthèse d'identification du type « $a = b$ ». Il n'y a là, comme dans toutes les égalités mathématiques ($3 = 2 + 1 = 1 + 1 + 1$), aucune tautologie, mais une suite de positions et d'intentions remplissantes qui impliquent déjà la vérité ou la fausseté. Davantage encore, il suffit que je me tourne vers la table comme vers un objet ou un étant, sans même la nommer ni la prendre comme sujet d'une proposition, bref que je me contente de l'objectiver, pour effectuer une position qui, le cas échéant, pourra être explicitée dans un jugement d'existence (« cette table existe »). L'essentiel, précise D. Seron, n'est pas qu'on désigne déjà une telle

position anté-prédicative du *nom* de « jugement » (toute terminologie étant arbitraire), mais bien qu'elle implique l'extension du *concept* de juger aux actes non apophantiques.

Enfin, ces clarifications entraînent à leur tour une reformulation fondamentale du problème kantien de l'« unité synthétique » et, par suite, un aperçu de la structure du juger (ch. III). Si la liaison catégorique « *S est p* » n'est pas essentielle au jugement, cela n'enlève en effet rien au fait qu'un jugement du type « cette table est jaune », tout en étant composé de plusieurs intentions partielles dirigées vers « cette table », « jaune » et « est », porte bien sur un seul et même état de choses, qui peut d'ailleurs être désigné par une formation nominale (« la table qui est jaune »). En ce sens, le jugement construit une objectivité nouvelle, qui apparaît phénoménologiquement comme une *objectivité fondée*, au sens où elle ne subsiste pas sans les actes partiels qui la composent. La voie est tracée ici, ultimement, pour une étude génétique du jugement.

Un aspect remarquable de ces analyses est que, conformément à l'approche critique signalée d'emblée, elles s'accompagnent à chaque fois de riches développements relatifs à leur répercussion sur l'ontologie ou la théorie de l'objet. À cet égard, il faut encore créditer D. Seron de plusieurs thèses annexes qui s'avèrent particulièrement éclairantes, notamment quant à l'apport systématique de la méthode phénoménologique. Parmi celles-ci, on attirera principalement l'attention sur les deux points suivants : (a) la phénoménologie husserlienne renferme un concept univoque de l'être, et (b) elle n'exclut pas toute position. – Autant les distinctions entre proposition, juger et objet semblent aller de soi dans le cas de l'attitude naturelle, autant elles s'avèrent problématiques lorsqu'elles sont appliquées à la logique et à la phénoménologie. Les jugements de la logique, effectivement, ne portent pas sur des choses, mais sur des significations idéales, qui sont prises comme objets de « jugements au second degré ». En tant que logicien, je n'émetts aucun jugement sur la table elle-même, mais bien sur la proposition « cette table est jaune », en disant par exemple que cette proposition est *vraie ou fausse*. Et dans l'attitude phénoménologique, ce n'est ni la chose ni la proposition, mais l'acte de juger lui-même qui est visé : je qualifie par exemple le fait d'avoir formulé le jugement « cette table est jaune » d'acte *correct ou incorrect*. Il est indifférent, sur ce plan, que la signification ou l'acte de juger se rapportent à un objet existant effectivement. L'objet, en l'occurrence la table, peut très bien *être ou ne pas être*. Ce qui importe, en revanche, c'est que le contenu de signification et l'acte judicatif puissent par principe être posés et objectivés dans de nouveaux jugements qui, à leur tour, sont susceptibles d'être vrais ou faux, donc d'offrir une connaissance. Tout l'enjeu, à cet égard, est de déterminer le statut de ces « objets » – les significations pures et les intentions pures – qui, d'une part, sont dépourvus de

toute existence réelle, mais à propos desquels, d'autre part, on doit pouvoir énoncer des jugements vrais, donc qui doivent *être* d'une certaine manière. Il paraît clair que les notions husserliennes d'« objet intentionnel », d'« état de choses » et d'« objectivité fondée » n'ont d'autre fonction que de résoudre cette difficulté. L'enseignement de Husserl, sur ce point, est qu'à toute signification correspond, non pas un objet existant (auquel cas il serait impossible d'émettre une proposition fautive), mais un état de choses, par exemple l'état de choses « table-jaune ». Et cet état de choses, qui appartient par essence au jugement, peut selon les cas être *lui-même* un objet existant ou un « objet inexistant ». La disjonction entre ces deux possibilités est fondée sur une différence d'actes : un état de choses pouvant être visé dans une intention remplissante reçoit le statut d'objet existant, alors qu'un état de choses qui ne peut pas faire l'objet d'une intention remplissante (mais uniquement d'une intention signifiative, comme « carré-rond »), reçoit celui d'objet « seulement intentionnel », qui n'existe absolument pas. D. Seron a montré à cet endroit, non seulement que cette solution remédie aux difficultés soulevées par les théories de Meinong et de Brentano, mais aussi que le noyau de cette solution réside dans l'*univocité de l'être*. En ce sens, l'équation husserlienne, selon laquelle être = être un objet, ne signifie pas l'identification de l'être au pensable (auquel cas on attribuerait, avec Meinong, un être aux objets inexistants), mais bien l'identification de l'être à « l'existence ». Et par « objet existant », il ne faut pas entendre un objet réel (auquel cas on ne verrait pas comment les significations, qui sont idéales, pourraient devenir les objets d'une *connaissance* logique à proprement parler), mais bien un objet susceptible par principe d'être visé dans une intention remplissante. Par suite, les significations pures sont aussi bien des « objets », à propos desquels on peut énoncer des vérités, que les choses réelles. – Du reste, cela doit valoir également pour les intentions pures étudiées par la phénoménologie. L'identification du jugement à un acte positionnel montre que, dans la mesure où elle porte des jugements sur les intentions pures, la phénoménologie, contrairement à ce qu'en pense Fink, n'exclut pas toute position : elle pose précisément les intentions comme composantes « réelles » du vécu, ce qui amène D. Seron à parler d'un « réellisme » de Husserl (§ 19).

Lorsqu'on connaît le caractère foncièrement problématique des thèses d'existence en théorie de la connaissance, et surtout le rôle central de cet aspect dans le débat avec le néokantisme, on ne peut qu'être attentif à la question laissée ici ouverte (p. 274) : la fondation phénoménologique de la logique ne repose-t-elle pas, en définitive, sur certains présupposés (l'existence d'intentions ou d'un Je pur) qui, d'une part, seraient d'ordre métaphysique, et qui d'autre part, resteraient non fondés ? Cette question témoigne exemplairement de la nécessité

de réévaluer la méthode phénoménologique, comme toute méthode, à l'aune des exigences critiques qu'elle prétend satisfaire.

Arnaud Dewalque (*Aspirant du F.N.R.S.*, ULg)